

Consultation publique des parties prenantes pour le programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027

Proposition pour le premier questionnaire en ligne

[la partie introductive qui suit sera incluse dans le questionnaire]

Tel qu'établi par le règlement délégué de l'UE n. 240/2014, chaque État membre organise, respectivement pour le contrat de partenariat et pour chaque programme, une consultation avec les partenaires suivants : autorités publiques, partenaires économiques et sociaux et organismes représentant la société civile, y compris les partenaires environnementaux et les organisations locales et de bénévolat, qui peuvent influer considérablement sur la mise en œuvre des programmes.

Pour cette raison, dans la définition du futur programme maritime Italie-France 2021-2027 (qui impliquera les régions Corse, Liqurie et Sardaigne, les provinces toscanes de Massa-Carrara, Pise, Livourne, Lucques, Grosseto et les départements de la Région Sud du Var et des Alpes Maritimes), il est nécessaire d'engager des consultations avec certains groupes d'acteurs identifiés par les territoires concernés par le programme.

l'Autorité de Gestion et le Secrétariat Conjoint ont préparé ce questionnaire afin de connaître et de recueillir les opinions des parties prenantes du programme sur les stratégies prioritaires et les objectifs stratégiques et spécifiques, sur lesquelles le futur programme doit être élaboré.

Les objectifs stratégiques et spécifiques approuvés par la Commission Européenne dans les documents COM (2018) 372 final et COM (2018) 374 final ont été utilisés pour ce questionnaire.

Les résultats du questionnaire sont anonymes. Aucune donnée personnelle ou institutionnelle ne sera associée aux résultats.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) UE 2016/679 s'applique à cette consultation publique, cependant, des informations générales sur les institutions et les secteurs d'affiliation des personnes consultées sont jugées nécessaires pour évaluer au mieux la représentativité des types d'acteurs et de territoires impliqués.

[Ci-dessous une liste de questions proposées à inclure dans le questionnaire]

PARTIE 1

PROFILAGE DES PARTIES PRENANTES

1) TYPE DE PARTIE PRENANTE

- Organisme de droit public
- Organisme public
- Organisme privé à but lucratif
- Organisme privé à but non lucratif
- Personne juridique
- Personne physique

2) PAYS

- Italie
- France

3) REGION (NUTS2)

- Corse
- Ligurie
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Sardaigne
- Toscane

4) PROVINCE / DÉPARTEMENT (NUTS3)

- Haute-Corse
- Corse du Sud
- Sassari
- Nuoro

- Cagliari
- Oristano
- Olbia-Tempio
- Ogliastra
- Medio-Campidano
- Carbonia-Iglesias
- Imperia
- Savona
- Genova
- La Spezia
- Massa-Carrara
- Lucca
- Pisa
- Livorno
- Grosseto
- Alpes Maritimes
- Var

5) TYPE D'ORGANISATION

- Autorité publique locale
- Autorité publique régionale
- Autorité publique nationale
- Agence ou institution de l'UE
- Organisations de la société civile, associations à but non lucratif, ONG
- Institutions de recherche, universités
- Organisations internationales
- Entreprises (hors PME)

	- PME
	- Autre (précisez):
6)	SECTEUR D'ACTIVITÉ
	- Agriculture, pêche, foresterie, floriculture
	- Artisanat
	- Biologie, biotechnologie, recherche scientifique liée notamment au développement de technologies "bleues et vertes"
	- Environnement
	- Changement climatique et prévention des risques
	- Compétitivité des PME
	- Université (à l'exclusion de la recherche scientifique ci-dessus)
	- Art, divertissement, culture
	- Éducation et formation
	- TIC
	- Nautisme et construction navale
	- Santé et services sociaux
	- Administration publique
	- Marché du travail et politiques de l'emploi
	- Transports
	- Energie
	- Inclusion sociale, politiques sociales, égalité femmes-hommes
	- Tourisme
	- Autre (précisez):
7)	Nom et site Web de votre organisation / institution

PARTIE 2 LES DOMAINES THEMATIQUES

Parmi ceux identifiés ci-dessous (sur la base du document de la DG Regio "Cross-border Cooperation in the Mediterranean Area", quels sont les domaines thématiques les plus importants sur lesquels le programme devrait concentrer ses ressources pour la période 2021-2027?

Mesures visant à améliorer les conditions environnementales et la sécurité en Méditerranée
Une Méditerranée propre, saine et sûre, réduisant les niveaux de polluants et de déchets en mer, protégeant les habitats naturels, soutenant la biodiversité marine et promouvant une navigation «verte» et sûre.
Aborder de manière plus articulée les défis liés à l'insularité et donc les problèmes plus spécifiques liés aux îles, d'une manière distincte de ceux relatifs aux zones du continent. De nombreux indicateurs indiquent une forte divergence entre le continent et les îles, qui dans presque tous les cas montrent une plus grande faiblesse en termes, par example, d'économie de la connaissance
La promotion de la "croissance bleue", dont les progrès, malgré l'importance reconnue, ont jusqu'à présent été jugés trop lents.
Le tourisme durable, en tant qu'activité économique vitale pour la plupart des territoires de la région méditerranéenne - avec une attention particulière à la désaisonnalisation et à la valorisation des destinations touristiques moins connues.
Protection du patrimoine naturel et culturel.
Soutien à l'innovation, à l'économie de la connaissance et à l'économie numérique, notamment dans les secteurs plus spécifiquement "maritimes".
Améliorer l'accessibilité et les connexions, principalement par des interventions à petite échelle (les grandes infrastructures sont exclues)
Meilleure qualité du gouvernement et des administrations (également en fonction de l'objectif spécifique Interreg d'une "better interreg governance")
Promouvoir et renforcer les interventions sur la gestion commune des risques, principalement ceux liés au changement climatique.

PARTIE 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES, OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET DÉFIS CONNEXES

Pour chaque objectif spécifique, certains défis sont identifiés qui présentent un caractère transfrontalier plus marqué. Les défis signalés dans le texte ont été identifiés par la Task Force du programme. Les parties prenantes ont la possibilité de proposer d'autres défis non inclus dans cette liste.]

Les formulaires suivants énumèrent les objectifs stratégiques et spécifiques identifiés pour la prochaine programmation 2021-2027. Pour chaque objectif spécifique, la Task Force 2021-2027 du programme maritime Italie-France a identifié les défis jugés les plus pertinents, notamment pour leur caractère nettement transfrontalier.

Pour remplir le formulaire, choisissez les objectifs stratégiques considérés comme prioritaires pour vous. Sur cette base, sélectionnez *n* objectifs spécifiques et *n* défis connexes jugés les plus importants.

Si cela est jugé approprié, d'autres défis peuvent être indiqués dans l'espace prévu sous les tableaux.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante

Objectifs spécifiques	Défis	
i. Améliorer les capacités de recherche et d'innovation	Soutien aux activités de recherche et développement des entreprises	
ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Renforcement des partenariats de recherche, diffusion de services innovants et le soutien à l'innovation par le biais de l'appui aux incubateurs et aux startups.	
	Promotion de réseaux d'entreprises dans une optique d'éco- nomie circulaire et de durabilité (environnementale, écono- mique et sociale) pour renforcer la coopération également par le dialogue entre les acteurs publics et privés, conformé- ment au S3 régional.	
ii. Tirer pleinement parti des avantages de la numérisa- tion au bénéfice des ci-	Une plus grande numérisation des entreprises	
toyens, des entreprises et des pouvoirs publics	L'introduction d'outils numériques pour faciliter l'inclusion des citoyens et la communication avec les administrations.	
iii. Renforcer la croissance et la compétitivité des PME	Renforcement du secteur de l'économie bleue et des services liés aux infrastructures d'accueil	
	Soutenir la compétitivité des entreprises, l'attractivité des territoires et la capacité à renforcer la présence des PME dans les chaînes de valeur ainsi que sur les marchés étrangers.	
	Promouvoir le développement du secteur agroalimentaire de manière durable, qualitative et multifonctionnelle	

	Définition de modèles de gouvernance pour le développe- ment par le biais des politiques spécifiques pour la gestion de l'industrie du tourisme	
iv. Développer les compé- tences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'es- prit d'entreprise	Création et/ou consolidation de réseaux transfronta- lières/centres de compétences, spécialisés par filières et qui fournissent des services qualifiés et sectoriels aux entreprises et startups, promeuvent des projets communs orientés vers le transfert de technologie en faveur des MPME.	
	Service de conseil spécialisé et qualifié aux entreprises	

Autres d	éfis jugés im	portants noi	n inclus da	ns ceux listé	es pour OS1:	

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques

Objectifs spécifiques	Défis	
i. Favoriser les mesures en	Promotion de mesures d'efficacité énergétique (avec une ré-	
matière d'efficacité énergé-	férence particulière aux projets expérimentaux pour la créa-	
tique	tion de "communautés énergétiques" dans les zones por-	
	tuaires ayant une dimension "intéressante").	
	Soutien aux projets d'efficacité énergétique pour les bâti-	
	ments, les structures et les équipements publics (y compris	
	l'éclairage public), en introduisant des innovations de proces-	
	sus, des produits et des technologies, utiles pour accroître	
	l'efficacité des interventions.	

	Promotion et utilisation de partenariats public-privé et de	
	société de services d'énergie pour maximiser l'effet de le-	
	vier de la contribution de la politique de cohésion.	
ii. Prendre des mesures en	L'économie bleue durable: les énergies marines peuvent as-	
faveur des énergies prove-	surer une transition énergétique réussie dans la zone trans-	
nant de sources	frontalière et soutenir le bouquet énergétique.	
renouvelables	Formes de soutien à l'amélioration de l'utilisation des éner-	
	gies renouvelables par les entreprises opérant dans les zones	
	portuaires (en liaison éventuelle avec l'OS1)	
iii. Développer les systèmes,	Mise en place d'un réseau intelligent et de colonnes de	
réseaux et équipements de	charge dans la zone portuaire (connexion avec l'OP3)	
stockage énergétiques intel-	enange dans la zone portaune (connexion avec l'or s)	
ligents à l'échelon local		
iv. Favoriser l'adaptation au	(risques naturel) améliorer la culture du risque des différents	
changement climatique, la	groupes cibles dans la région ; capitaliser et partager les in-	
prévention des risques et la	formations, les outils et l'expérience sur les risques ; dévelop-	
résilience face aux catas-	per des outils d'alerte pour optimiser la gestion des crises ;	
trophes	promouvoir une planification urbaine plus résistante aux	
tropries	risques naturels	
	(<i>risque incendie</i>) poursuivre le travail entrepris sur la diffusion	
	de la culture du risque incendie ; Assurer le maintien des	
	moyens dédiés à la prévention et à la lutte contre les incen-	
	dies ; Encourager la prise en compte de la réglementation et	
	de la prévention incendie dans la planification; mettre en ser-	
	vice et maintenir les avions utilisées pour la lutte contre les	
	incendies et les maintenir à proximité du territoire régional.	
	(risques d'inondation) développer et diffuser des outils de	
	surveillance et de prévision ; promouvoir la synergie entre	
	l'eau, la biodiversité, les risques et les politiques économiques	
	(érosion côtière) stratégies intégrées de communication et	
	d'éducation environnementale pour la diffusion des principes	
	de gestion intégrée des zones côtières ; gestion intégrée des	
	zones côtières afin d'éviter que la bande côtière soit considé-	
	rée comme un lieu de développement et de croissance en ex-	
	pansion continue ; convergence entre les intérêts	
	économiques et protection des ressources immatérielles, du	
	paysage, du naturel et de la biodiversité.	
	(risques de la navigation) Développer des stratégies intégrées	
	de surveillance et de gestion des risques de navigation	
	Investissements pour le développement des systèmes TIC	
	pour une navigation sûre et pour la création de systèmes	
	communs de surveillance contre l'ensablement des ports.	
	Renforcer la culture de la durabilité et de la responsabilité en-	
	vironnementale chez les opérateurs économiques pour qu'ils	
	s'adaptent au changement climatique et économique	
	pour une navigation sûre et pour la création de systèmes communs de surveillance contre l'ensablement des ports. Renforcer la culture de la durabilité et de la responsabilité en- vironnementale chez les opérateurs économiques pour qu'ils	

	Résilience des systèmes de production aux phénomènes naturels et résilience des structures et des infrastructures aux phénomènes naturels	
v. Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	Développement de la gestion des ressources en eau et des installations de stockage de l'eau à petite échelle (réservoirs à flanc de coteau pour divers usages - agriculture, eau potable, lutte contre l'incendie et énergies renouvelables).	
vi. Favoriser la transition vers une économie circulaire	Valoriser les expériences sur l'optimisation de l'utilisation des ressources en termes de symbiose industrielle plutôt que d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.	
	Déclencher le cercle vertueux des chaînes du valeur circulaires pour l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité des citoyens et le développement d'actions transversales pour accroître la sensibilisation et optimiser la filière.	
	Renforcer les compétences technico-scientifiques des opérateurs (publics et privés) à travers une démarche d'accompagnement sur le terrain qui conduit à expérimenter des solutions d'amélioration tant du point de vue environnemental, social et sanitaire.	
	La mise en place d'infrastructures et de mesures visant à prévenir et à atténuer la pollution due aux déchets collectés en mer	
	Expérimenter des projets de conversion de bateaux vers une propulsion décarbonée (voilier électrique, hybride, hydrogène, etc.).	
vii. Ameliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et ré-	Création de réseaux régionaux et transfrontaliers pour la con- servation des espèces	
duisant la pollution	Promouvoir la préservation de l'environnement et la limitation de la pression humaine	
	Protéger, préserver et améliorer le capital naturel de la zone maritime transfrontalière par des actions globales associant les institutions publiques, les catégories économiques, le troisième secteur et les citoyens	
	Assurer la durabilité des projets de l'espace maritime (gestion des côtes, développement durable, gestion des déchets, conservation des écosystèmes marins, etc.)	
	Réduction de la pollution de l'environnement marin et traite- ment des déchets qui y sont liés	
	Actions pour améliorer la durabilité des ports (bancs électri- fiés par ex.)	

	Interventions en faveur de la mobilité électrique	
Autres défis jugés important	s non inclus dans ceux listés pour l'OS2:	

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

Défis	
Concevoir et mettre en œuvre des plateformes communes, grâce auxquelles partager des services même dans des secteurs qui ne sont pas traditionnellement pris en compte par le Programme Maritime (tels que la santé et l'éducation), ce qui permet de surmonter les barrières linguistiques.	
Identifier et tester des modes de transport locaux innovants pour les personnes (mais aussi pour les marchandises) dans les zones à demande modeste, afin de faciliter les déplacements vers et des centres majeurs de transport. Promouvoir des innovations par rapport aux interventions classiques d'intégration du transport multimodal Promouvoir des expériences pilotes de billetterie intégrée au niveau de territoires individuels ou de zones géographiques spécifiques afin de favoriser la construction d'un système de transport intermodal au niveau transfrontalier Promouvoir l'utilisation de carburants moins polluants (GNL, hydrogène) pour les activités des compagnies ferroviaires, portuaires et aéroportuaires et la mise en réseau éventuelle des stations territoriales de carburants alternatifs.	
(Zones portuaires et urbaines) Encourager l'utilisation de moyens alternatifs pour les déplacements à l'intérieur des zones portuaires et à destination/au départ des zones urbaines dans lesquelles le port est situé. Cette impulsion de-	
	Concevoir et mettre en œuvre des plateformes communes, grâce auxquelles partager des services même dans des secteurs qui ne sont pas traditionnellement pris en compte par le Programme Maritime (tels que la santé et l'éducation), ce qui permet de surmonter les barrières linguistiques. - Identifier et tester des modes de transport locaux innovants pour les personnes (mais aussi pour les marchandises) dans les zones à demande modeste, afin de faciliter les déplacements vers et des centres majeurs de transport. Promouvoir des innovations par rapport aux interventions classiques d'intégration du transport multimodal Promouvoir des expériences pilotes de billetterie intégrée au niveau de territoires individuels ou de zones géographiques spécifiques afin de favoriser la construction d'un système de transport intermodal au niveau transfrontalier Promouvoir l'utilisation de carburants moins polluants (GNL, hydrogène) pour les activités des compagnies ferroviaires, portuaires et aéroportuaires et la mise en réseau éventuelle des stations territoriales de carburants alternatifs. (Zones portuaires et urbaines) Encourager l'utilisation de moyens alternatifs pour les déplacements à l'intérieur des zones portuaires et à destination/au départ des zones ur-

de recharge pour ces véhicules et de zones de stationnement et pour le stationnement. (ports de plaisance) acteurs de la multimodalité. Le développement des navettesmaritimes, bien connectées au réseau de transport public, peut permettre une offre de transport renouvelée qui renforce une offre alternative à la voiture pour les travailleurs, habitants, touristes. (réseau cycliste transfrontalier) Compléter l'itinéraire cyclable mis en œuvre par le projet INTENSE et créer un réseau transfrontalier de liaisons intermodales (en particulier vélo-train) le long de l'itinéraire. (réseau cyclable dans les zones urbaines) Renforcer le réseau et mettre en œuvre des interventions infrastructurelles qui permettent l'intermodalité et l'utilisation des espaces publics

Autres défis jugés importants non inclus dans ceux listés pour l'OS3:

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Objectifs spécifiques	Défis	
i. améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qua- lité grâce au développement	Dynamiser le marché du travail par l'application de méca- nismes de reconnaissance des compétences (validation et certification) qui favorisent la valorisation des compétences transversales et des compétences acquises par l'expérience	
de l'innovation et des infras- tructures en matière sociale	Prévoir des actions de soutien au recrutement de figures pro- fessionnelles et aux compétences spécialisées pour les entre- prises innovantes (services conjoints de coaching, de mento- rat et de dépistage) Prévoir des schémas destinés à toutes les personnes en diffi-	
	culté professionnelle, éloignés du monde du travail et/ou en condition de pauvreté (jeunes, personnes âgées, NEET)	
	Élaborer des stratégies innovantes pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande de travail : (i) services/projets d'orientation pour orienter vers les professions les plus de- mandées ; (ii) renouvellement des fonctions traditionnelles des services de l'emploi vers un système davantage axé sur la	

	demande de travail ; (iii) actions visant à faciliter le passage des jeunes de l'éducation au marché du travail, notamment par la reconnaissance des compétences	
	Soutien à l'auto-entreprenariat et au travail indépendant par la fourniture de services d'aide à la création d'entreprises, afin d'assurer leur pérennité dans le temps ; soutien aux PME et à l'économie sociale. Formation pour les entrepreneurs	
	Promouvoir la connexion entre les secteurs économiques - l'administration – la société civile - les familles	
	Activer une meilleure synergie et coordination avec les programmes maintream des régions concernées et avec les autres programmes de la CTE opérant dans la même zone de programme	
ii. améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au	Encourager les actions structurées d'apprentissage en milieu professionnel qui permettent de qualifier les jeunes (en particulier les « NEET ») en fonction des besoins du tissu entrepreneurial (compétences techniques) et/ou des stratégies spécifiques de développement local	
développement des infras- tructures	Soutenir la formation spécialisée des entreprises dans la phase de scale-up pour leur permettre d'acquérir plus rapidement des segments de marché appropriés.	
	Améliorer et promouvoir les compétences créatives pour inventer et concevoir des produits de haute qualité, en tant qu'expression de l'histoire et de la culture de la zone	
	Recueillir et systématiser les informations sur les professions et qualifications maritimes (exemples: Il Campus delle professioni marittime e delle qualifiche, Il centro di formazione iperbarica INPP)	
	Renforcer l'enseignement à distance en identifiant les mesures de soutien appropriées pour que ce mode d'apprentissage soit garanti à tous	
	Promouvoir des projets de formation, dans la clé Industrie 4.0, liés à des actions de reconversion et de reclassement des travailleurs dans le cadre de plans de reconversion, de restructuration et de réindustrialisation des entreprises	
	Développer un encadrement professionnel avancé.(coaching)	
	Promouvoir la coopération euro méditerranéenne au travers de la création de réseau de structures de formation pour améliorer la mobilité des étudiants, en particulier dans le sec- teur maritime	

	Financer, en cohérence avec la stratégie régionale de spécialisation intelligente (RIS3), des alliances et des réseaux de formation - au niveau régional, interrégional ou transnational – en particulier pour les professions maritimes, nautiques, portuaires et logistiques. Créer une plate-forme de compétences pour approfondir et activer les stratégies d'amélioration du tissu socio-	
	économique des zones concernées. Promouvoir des pratiques transfrontalières communes	
	de formation et de renforcement des capacités visant à réduire la fracture en matière d'innovation du personnel des institutions publiques, notamment en partageant des actions avec le système des entreprises et le secteur tertiaire.	
iii. renforçant l'intégration socioéconomique des com- munautés marginalisées, des migrants et des groupes dé- favorisés, au moyen de me- sures intégrées, notamment en ce qui concerne le loge- ment et les services sociaux	Développer et promouvoir des pratiques en faveur du bien-être de la communauté, comme par exemple l'agri- culture sociale (pour laquelle il existe quelques bonnes pratiques) et/ou la pêche sociale	
	Promouvoir un récit positif de la migration et activer les processus d'inclusion professionnelle, notamment par des pratiques transfrontalières communes de reconnaissance des compétences non formelles dans les secteurs prioritaires transfrontaliers.	
	En ce qui concerne le COVID19, bien qu'il soit actuelle- ment difficile de prévoir des impacts réalistes, les terri- toires soulignent la nécessité de prendre en compte les nouveaux scénarios sanitaires post-urgence et les im- pacts possibles sur les revenus des travailleurs touchés par la crise	
iv. garantissant l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y com- pris les soins de santé primaires	Renforcer le système des services à la personne.	
	Développer davantage de services de télémédecine, notamment par des actions visant à réduire la "fracture numérique".	
	Soutenir les interventions visant à promouvoir le bien-être (physique et psychologique) de la population âgée, par le biais de services spécialisés non seulement dans le secteur socio-sanitaire mais aussi dans le secteur des loisirs (par exemple, initiatives transfrontalières de tourisme de santé et de soins, aide au logement social, etc.).	

Autres défis jugés importants non inclus dans ceux listés pour l'OS4:

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

Objectifs spéci-	Défis	
fiques		
i. Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;		
ii. Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux	Soutenir les processus de planification et de programmation partagés entre les entités publiques et privées dans les zones transfrontalières pour les destinations touristiques et/ou les produits touristiques. Réaliser des stratégies territoriales urbaines intégrées et soutenir les zones internes, rurales et côtières. Activer des processus de régénération territoriale (à comprendre comme des processus de "régénération urbaine" appliqués aux petites villes et villages des zones rurales et du littoral) qui impliquent la participation conjointe des différents acteurs. Promouvoir des mesures visant à renforcer la cohésion économique et sociale par l'utilisation de technologies numériques qui favorisent la connaissance culturelle et linguistique et l'homogénéisation des procédures administratives au niveau transfrontalier. Prendre des mesures pour le développement social, économique et environnemental intégré du patrimoine culturel et sa protection, y compris dans les zones urbaines, rurales, montagneuses et côtières.	
	Vérifier la possibilité d'utiliser les plans de développement local trans- frontaliers	

Donner vie à des projets concrets à petite échelle dans les zones les plus fragiles - en utilisant des modèles transférables et reproductibles - sur les thèmes du développement territorial, en les enrichissant avec les infrastructures (numériques et non) nécessaires à la croissance du système productif. Promouvoir un tourisme durable basé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel et promouvoir l'innovation, l'adaptation saisonnière et l'allongement des séjours grâce à la mise en réseau des destinations touristiques transfrontalières. Promouvoir la récupération et la mise en valeur des zones périurbaines qui voient la coexistence de réalités industrielles partiellement abandonnées du fait de la crise Agir sur les problèmes liés au développement socio-économique des zones éligibles, notamment en ce qui concerne la gouvernance du territoire et la valorisation du paysage, les infrastructures, la mobilité, les difficultés sociales et l'intégration. Autres défis jugés importants non inclus dans ceux listés pour l'OS5: **OBJECTIFS SPECIFIQUES INTERREG** Objectif stratégique 6: Une meilleure governance d'Interreg **Objectifs spécifiques** Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalière Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en œuvre des stratégies macrorégionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes

Accroître la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions

«intercommunautaires», en renforçant la démocratie durable et en soutenant les	
acteurs de la société civile et leur rôle dans les processus de réforme et les	
transitions démocratiques.	

PARTIE 4 QUESTIONS OUVERTES SUR LES ASPECTS ORGANISATIONNELS ET LES LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME FUTUR

• Selon vous, comment serait-il possible de garantir une implication adéquate de tous les acteurs des territoires du Programme, en particulier les acteurs qui ne sont pas partenaires des projets mais bénéficiaires potentiels?

 Sur la base de votre perception concernant la connaissance du programme parmi les citoyens de la zone de coopération, comment peut-on améliorer les activités d'information et de com- munication afin de sensibiliser les citoyens aux interventions menées par le programme?
 Quelles sont les meilleures pratiques pour assurer une gouvernance efficace du programme (par exemple, en ce qui concerne l'adéquation des structures, du personnel impliqué, etc.)?
 Selon vous, quel pourrait être l'effet potentiel du programme sur les politiques locales et nationales?